



Guide d'inscription Au Conservatoire D'Annemasse Agglo

Conservatoire de Musique 7 rue des Savoie 74100 Annemasse

04 50 87 99 93 / conservatoire@annemasse-agglo.fr

www.conservatoire.annemasse-agglo.fr



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

1. Qu'est-ce que le Conservatoire Annemasse Agglo ?

Le Conservatoire d'Annemasse Agglo est un lieu d'apprentissage de la musique et du Théâtre qui rayonne sur 7 sites d'enseignements (Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Gaillard, Machilly, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand).

Il propose aujourd'hui une cinquantaine de disciplines comprenant la formation musicale, les pratiques instrumentales et vocales, les pratiques collectives (orchestres, ateliers, chœurs, etc...), ainsi que la pratique du théâtre.

2. Quelle est la philosophie du Conservatoire ?

Le Conservatoire d'Annemasse Agglo est porteur de la conviction de nos élus : l'éducation artistique et culturelle contribue au fondement de notre société et doit être accessible à tous. Son objectif premier est donc de favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique artistique épanouissante, exigeante et partagée.

Cet engagement se traduit par des valeurs d'écoute, de partage, de diversité et de mixité.

L'apprentissage instrumental/vocal au Conservatoire est indissociable de la formation musicale et de la pratique collective.

Pour une formation complète, ces 3 enseignements sont obligatoires et représentent donc un réel investissement pour chaque élève et la famille.

Afin de compléter son champ de compétence, le Conservatoire a ouvert à la rentrée 2023 une nouvelle classe de Théâtre. L'apprentissage de cette nouvelle spécialité permet d'ouvrir une pluridisciplinarité, facteur d'enrichissement des enseignements et de dynamisation des équipes pédagogiques ainsi que des élèves.

3. A quel âge peut-on débiter l'apprentissage au Conservatoire ?

Pour débiter un enseignement musical, vocal ou théâtral au sein du Conservatoire votre parcours dépendra de votre âge :

- ❖ L'éveil musical s'adresse aux enfants de petite, moyenne ou grande section de maternelle
 - ❖ L'initiation musicale et le parcours découverte s'adresse aux enfants à partir du CP
 - ❖ Il est possible de commencer un instrument ou le chant : à partir du CE1.
 - ❖ Le théâtre est accessible pour les enfants à partir de 8 ans.
-

4. Faut-il déjà posséder une expérience musicale ?

Non, il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances musicales pour s'inscrire au Conservatoire.

Si vous possédez déjà des compétences dans le domaine et que vous n'êtes pas débutant, des tests de niveaux sont organisés pour vous proposer des cours adaptés à votre niveau.

5. Quel instrument choisir ?

Le choix de l'instrument est un moment important, c'est la rencontre entre l'enfant, l'instrument. Au-delà deux disciplines du « piano/guitare » très médiatisées et répandues, il existe de nombreuses autres sonorités à faire découvrir à l'enfant. Le parcours découverte à partir du CP, et les portes ouvertes organisées par le conservatoire chaque année sont là pour ça !

Chaque enfant est unique et possède sa propre sensibilité, il est difficile de dire quel est l'instrument le mieux adapté pour lui. Offrez-lui la possibilité de choisir l'instrument qui l'attire.

6. Quels cours sont proposés au Conservatoire ?

❖ **Les instruments / le chant :**

Les enfants qui sont indécis sur leur choix d'instrument, peuvent à partir du CP suivre « le parcours découverte » afin de tester et découvrir différents instruments.

Un élève peut débiter le chant ou apprendre à jouer d'un instrument à partir du CE1.

Il est possible de commencer un instrument à l'âge adulte (selon les places disponibles).

** Cf. : 8 : Quels sont les sites et les enseignements dispensés ?*

❖ **La formation musicale :**

Le cours de « Formation Musicale » (FM) autrefois appelé « solfège » constitue le socle de compétence nécessaire et obligatoire au premier apprentissage de l'enseignement musical. Ce cours collectif réunit des élèves pratiquant des disciplines diverses, et permet de croiser des expériences variées dans tous les champs esthétiques présents au conservatoire.

Il permet également de développer des capacités en matière de reconnaissance auditive, mémorisation, déchiffrement, théorie, analyse, culture, au travers de séquences de chant, d'écoute, de jeu instrumental, apportant ainsi des clés complémentaires pour construire une interprétation de qualité.

En pratique, ce cours collectif est obligatoire les 5 premières années en parallèle du cours individuel de chant ou d'instrument. Sa durée hebdomadaire varie de 1h à 2h en fonction du niveau.

Les 2 premières années le cours de Formation Musicale est associé à la pratique collective portant le nom de « FME » (Formation Musicale Ensemble).

Il existe également des cours de Formation Musicale adaptés aux adolescents et adultes les 4 premières années d'apprentissage.

❖ **Les pratiques collectives :**

Les pratiques collectives (orchestres, ateliers, chœurs, etc...) aboutissent à des réalisations collectives qui donnent tout leur sens à l'apprentissage, en permettant à l'élève de partager avec d'autres sa pratique artistique. Elles participent pleinement à la formation, en favorisant l'acquisition des compétences liées au jeu de groupe.

La pratique collective est donc au cœur des apprentissages de chaque élève du conservatoire. Elle est indissociable de la pratique instrumentale ou vocale et de la Formation Musicale. Sa durée hebdomadaire varie de 1h à 1.5h ou peut être proposée sous forme de session planifiée annuellement. Les 2 premières années, la pratique collective est couplée à la Formation Musicale sous le nom d'un dispositif appelé « FME » (Formation Musicale Ensemble).

❖ **Le théâtre :**

L'apprentissage du théâtre permet un travail autour de la voix et du corps, ainsi qu'une appropriation de l'espace, conduisant les élèves à mettre en valeur leur personnalité, à révéler leur créativité, à vaincre leur timidité ou affirmer leur confiance en eux.

7. Quels parcours étude possible ?

❖ Cycle 1 : 1ère période d'enseignement (durée de 3 à 5 ans)

Ce cycle correspond à la première phase d'engagement dans une pratique instrumentale ou vocale. Son organisation pédagogique pose les bases de la pratique individuelle et collective.

À l'issue de ce 1er cycle, l'élève fait le choix d'une esthétique musicale pour la poursuite de son cursus :

- ✓ Esthétique "Classique"
- ✓ Esthétique "Jazz-Musiques Actuelles" (JMA)

À la fin du cycle, l'élève passe un examen qui valide ou non ses compétences.

❖ Cycle 2 (Durée de 3 à 5 ans)

Après réussite de l'examen de fin de 1er cycle, l'élève intègre le 2e cycle. L'élève a le choix de poursuivre un cursus "Classique" ou un cursus "Jazz-Musiques Actuelles" (JMA).

Ce cycle permet d'approfondir les fondamentaux d'une pratique instrumentale ou vocale. Il contribue au développement artistique et musical personnel de l'élève en favorisant l'ouverture culturelle, l'acquisition des bases d'une pratique autonome et la capacité à tenir sa place dans une pratique collective.

Quelle que soit l'esthétique choisie, il peut s'orienter vers un parcours au choix :

- ✓ Parcours diplômant (durée de 3 à 5 ans) : préparation au diplôme départemental du Brevet d'Etudes Musicales (BEM).
- ✓ Parcours personnalisé (durée de 3 ans) : attestation délivrée en fin de parcours.

❖ Cycle 3 Amateur (durée de 2 à 4 ans)

L'accès au 3e cycle de formation à la pratique amateur est possible après l'obtention du BEM à la fin du 2e cycle.

Il offre la possibilité de développer un projet artistique personnel, d'accéder à une pratique autonome et de s'intégrer à une pratique musicale en amateur.

L'élève peut s'orienter vers un parcours au choix :

- ✓ Parcours diplômant (durée de 2 à 4 ans) : préparation au Certificat d'Etudes Musicales (CEM). Ce diplôme non professionnalisant clôt les études au Conservatoire.
- ✓ Parcours personnalisé (durée de 2 ans) : attestation délivrée en fin de parcours.

❖ Le parcours études théâtre

- ✓ 3 niveaux d'initiation sont proposés : Initiation 1 (pour les 9-10 ans), Initiation 2 (pour les 11-12 ans), Initiation 3 (pour les 13-14 ans).
- ✓ Cycle 1 : Fondements du théâtre (à partir de 15 ans) d'une durée de 2 ans
- ✓ Cycle 2 : Exploration théâtrale

8. Quels sont les sites et les enseignements dispensés ?

Le Conservatoire propose des cours sur les sites suivants : Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Gaillard, Machilly, Vétraz-Monthoux, Ville la Grand.

Annemasse	<p>Pratiques collectives: 2 Orchestres à cordes, 1 orchestre de chambre, 1 orchestre symphonique; 2 orchestres à vent, 1 orchestre d'harmonie partenaire, 1 Big Band avancé, 1 Chœur d'enfants, 3 chœurs Ado/Adulte, 6 Ateliers Jazz Musique Actuel, 2 Ateliers piano, 2 Ateliers musique de chambre, 4 Ateliers musique électronique, 1 Atelier improvisation, 4 Ateliers théâtre</p> <p>Formation musicale: 6 cours d'éveil, 2 cours d'initiation, 27 cours de formation musicale, 5 cours de formation musicale Ado/Adulte, 2 cours de formation JMA</p> <p>Cours instrumental: alto, guitare basse, basson, batterie, chant classique, clarinette, contrebasse, flûte traversière, guitare classique, hautbois, harpe, percussion, piano, piano jazz et musiques actuelles, saxophone, saxophone jazz et musiques actuelles, cor, trombone, trompette, tuba, musique électronique, violon et violoncelle</p>
Bonne	<p>Pratiques collectives: 1 orchestre à vent, 1 orchestre d'harmonie partenaire, 1 ensemble de guitare, 1 Atelier Piano</p> <p>Formation musicale: 1 cours d'éveil, 1 cours d'initiation, 3 cours de formation musicale</p> <p>Cours instrumental: batterie, guitare classique, percussions, piano, saxophone, trompette</p>
Cranves-Sales	<p>Pratiques collectives: 1 Atelier Piano, 1 orchestre d'harmonie partenaire, 3 Atelier Jazz Musique Actuel, 2 chœurs jeunes, 1 Big Band junior</p> <p>Formation musicale: 1 cours d'éveil, 1 cours d'initiation, 7 cours de formation musicale, 1 cours de formation musicale Ado/Adulte, 2 cours de formation JMA</p> <p>Cours instrumental: batterie, chant jazz et musiques actuelles, cor, flûte traversière, clarinette, guitare jazz et musiques actuelles, saxophone jazz et musiques actuelles, percussions, piano, piano jazz et musiques actuelles, trompette et violon</p>
Gaillard	<p>Pratiques collectives: 1 Atelier Piano, 1 orchestre d'harmonie partenaire, 2 ensembles de guitare, 2 chœurs jeunes, 1 Atelier musique de chambre</p> <p>Formation musicale: 2 cours d'éveil, 1 cours d'initiation, 5 cours de formation musicale</p> <p>Cours instrumental: piano, flûte traversière, violon, violoncelle, trompette, guitare classique, percussion, batterie, chant</p>
Machilly	<p>Pratiques collectives: 1 atelier piano, 1 orchestre d'harmonie partenaire, 1 orchestre à vent</p> <p>Formation musicale: 1 cours d'éveil, 1 cours d'initiation, 5 cours de formation musicale</p> <p>Cours instrumental: saxophone jazz et musiques actuelles, trompette, piano, flûte traversière, guitare jazz et musiques actuelles, percussion, batterie</p>
Vétraz-Monthoux	<p>Pratiques collectives: 1 orchestre à vent, 1 orchestre d'harmonie partenaire, 1 atelier piano, 2 Ateliers piano Jazz, 1 Atelier théâtre</p> <p>Formation musicale: 1 cours d'éveil, 1 cours d'initiation, 4 cours de formation musicale, 1 cours de formation musicale Ado/Adulte, 3 cours de formation JMA</p> <p>Cours instrumental: piano, flûte traversière, hautbois, percussion, batterie, trompette, piano jazz et musiques actuelles, violon, guitare jazz et musiques actuelles</p>
Ville La Grand	<p>Pratiques collectives: 1 atelier piano, 1 orchestre à vent, 1 orchestre d'harmonie partenaire</p> <p>Formation musicale: 1 cours d'éveil, 1 cours d'initiation, 4 cours de formation musicale, 1 cours de formation musicale Ado/Adulte</p> <p>Cours instrumental: piano, percussion, batterie, flûte traversière, trompette, saxophone, clarinette, violon</p>

9. Horaires des cours et Représentations publiques

❖ Puis-je choisir mes horaires de cours ?

Les cours collectifs d'éveil, d'initiation musicale, de formation musicale, de pratiques collectives et de théâtre sont attribués aux élèves en fonction de leur âge et/ou de leur niveau et lieu d'habitation. Les plannings sont consultables sur le site internet du Conservatoire : <https://conservatoire.annemasse-agglo.fr/>

Il est possible de formuler une demande de changement de cours (jours, site d'enseignement...) par mail au pôle administratif. Les demandes sont étudiées au cas par cas par la Direction en fonction des places disponibles.

Le Conservatoire favorise la mobilité sur l'ensemble de ses 7 sites, vous y trouverez la même qualité d'enseignement d'un site à un autre.

Le cours individuel d'instrument musical et de chant (30mn, 45 mn ou 1h selon le niveau) se planifie avec le professeur la semaine précédant la reprise des cours.

Il n'est pas possible de solliciter et réserver un créneau horaire auprès du professeur en dehors de la permanence prévue à cet effet.

❖ Quand les cours débutent et se terminent ?

Les cours débutent à la mi-septembre par une semaine de « rendez-vous horaires » avec les professeurs d'instrument pour planifier les créneaux horaires des cours individuels. Ces rendez-vous sont visibles dans votre planning Opentalent.

Les cours suivent le calendrier scolaire et se terminent à la fin juin. (Les dates précises sont communiquées sur le site internet du Conservatoire en début de chaque période d'inscription).

❖ Est-ce que je jouerai devant un public ?

Chaque élève instrumentiste, chanteur ou des classes de théâtre se produit en moyenne deux fois par an devant un public. Que ce soit lors des auditions de classes, lors de concerts dans le cadre de projets pédagogique en lien avec la programmation de la saison culturelle du Conservatoire, lors de la Fête de la Musique ou de tout autre partenariat extérieur, les occasions sont nombreuses et permettent aux élèves de faire l'expérience de la scène.

Tous les 2 ans, les élèves passent également une écoute ou un examen (en fonction du nombre d'année d'apprentissage) devant un jury afin d'échanger ou de valider l'acquisition de leurs compétences musicales.

10. Instrument et Location

❖ Dois-je acheter mon instrument ?

Il n'est pas nécessaire d'acheter un instrument dès la première année d'apprentissage, la location d'instrument est souvent conseillée pour débuter. Le Conservatoire offre la possibilité de louer des instruments (sauf le piano, la guitare, la harpe, la percussion et la batterie). La location sera formalisée par un « contrat de location » et facturée selon la grille tarifaire en vigueur.

Pour les élèves pianistes, guitaristes, percussionnistes ou batteurs, il sera nécessaire de vous rapprocher d'un professionnel pour une location ou un achat selon les recommandations de votre professeur.

N'achetez jamais un instrument neuf ou d'occasion sans l'avis indispensable du professeur. Ce qui peut sembler au premier abord une bonne affaire peut s'avérer problématique voir catastrophique pour l'enfant (taille inadaptée, mauvaise qualité de fabrication, instrument défectueux, etc...) avec

pour conséquence de devoir racheter un instrument ou investir dans des réparations onéreuses.

❖ Puis-je changer d'instrument en cours d'année ?

Il n'est pas possible de changer d'instrument en cours d'année, mais l'élève pourra changer d'instrument l'année suivante en faisant la demande lors de sa réinscription, dans la limite des places disponibles.

11. Combien coûte le Conservatoire et quelles aides financières sont-elles possibles ?

Les dispositions tarifaires sont précisées dans une délibération du Conseil Communautaire fixant les tarifs du Conservatoire et publiées sur le site internet.

Différents tarifs sont appliqués en fonction du lieu d'habitation de l'élève, de son âge, de ses ressources et des enseignements suivis.

Les enfants de moins de 18 ans habitant Annemasse Agglo peuvent bénéficier d'une tarification au quotient familial individualisé selon les revenus des parents.

Le Quotient Familial Individualisé (QF) sera calculé en début d'inscription pour l'année scolaire complète, il n'y aura pas de possibilité de révision durant l'année.

Une tarification réduite peut être appliquée sur présentation d'un justificatif pour les étudiants, demandeurs d'emploi ou détenteurs de minima sociaux résidant sur le territoire de l'agglomération.

Les droits d'inscriptions sont à régler selon les modalités en vigueur à l'ordre du «Trésor public » ou du « Conservatoire de musique » au moment de l'inscription.

Le paiement des frais de scolarité est à effectuer auprès de la régie du Conservatoire selon les deux modalités suivantes :

- ✓ En quatre fois (octobre, décembre, février et avril) par carte bancaire en ligne, chèque bancaire, pass culture, espèces, virement ou prélèvement bancaire
- ✓ En un seul versement à réception de la facture, par carte bancaire en ligne, par chèque bancaire, pass culture, espèces, virement ou prélèvement bancaire.

* Le prélèvement bancaire, ne sera effectif que si le payeur fournit le prélèvement d'autorisation SEPA, et saisit son RIB dans son espace payeur du logiciel métier.

En cas de frais de scolarité non acquittés au 30 juin de l'année en cours, des poursuites seront engagées et l'élève ne pourra pas être réinscrit au Conservatoire l'année scolaire suivante.

Les éléments de facturation sont visibles uniquement depuis votre compte Opentalent (**sur le profil du payeur**) merci de vous assurer qu'il soit bien actif lors de votre inscription.

12. Quand et comment je peux m'inscrire ?

Le Conservatoire ouvre 2 périodes d'inscriptions : les réinscriptions (pour les élèves déjà inscrits au conservatoire) et les nouvelles inscriptions.

❖ Les réinscriptions se déroulent habituellement sur le mois de mai, début juin.

Un mail personnalisé vous est envoyé à l'ouverture de la période permettant de nous faire part de vos souhaits de réinscription pour l'année prochaine via le logiciel Opentalent. Vérifiez vos spams et vos courriers indésirables durant cette période.

Si vous avez perdu votre mot de passe de connexion, pas de problème, vous pouvez cliquer sur mot de passe oublié. En cas de perte d'identifiant il est à redemander au pôle administratif du conservatoire.

Un mail de confirmation de préinscription vous sera envoyé.

❖ Les nouvelles inscriptions se déroulent habituellement sur la période de juin à août.

Pour vous inscrire, il vous suffit de cliquer sur le lien disponible sur notre site internet pour accéder à notre logiciel métier « Opentalent ».

Il vous sera alors demandé de créer votre compte. Pensez à bien retenir vos identifiants car ceux-ci vous seront utiles tout au long de votre parcours au Conservatoire.

Pour votre inscription munissez-vous des pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture énergie eau, gaz ou électricité),

Pour l'inscription d'un élève de moins de 18 ans résident d'Annemasse Agglo :

- Une attestation de quotient familial de la Caf,
- Ou votre dernier avis d'imposition et votre livret de famille (parents et enfants) au complet avec toutes les pages, pour calculer votre quotient familial individualisé.
- Pour les travailleurs frontaliers, les certificats de salaire de votre foyer ainsi que votre relevé/attestation d'allocations familiales.

Tout document non transmis entrainera une facturation au montant le plus élevé sans possibilité de réajustement durant l'année.

! Pensez à bien activer votre compte en validant votre adresse mail !

Une fois votre pré-inscription réalisée, vous ne pourrez plus la modifier, si vous avez une interrogation ou une modification à faire merci de contacter le pôle administratif à l'adresse mail suivante : conservatoire@annemasse-agglo.fr



Le logiciel Opentalent est notre moyen de communication privilégié avec vous. Il vous permet de consulter votre planning de cours, les événements ponctuels, de suivre vos absences, de recevoir vos factures, de payer en ligne, de recevoir vos bulletins, n'hésitez pas à le consulter régulièrement !

Au plaisir de commencer cette nouvelle aventure musicale à vos côtés,

La Direction du Conservatoire



Mise à jour le 05/05/2025